



DÉPARTEMENT DES LANDES  
COMMUNE DE TARTAS  
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23  
Nombre de présents : 16  
Nombre de votants : 21  
Date de convocation : 8 février 2022

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 16 février 2022**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-deux, le seize février, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Étaient présents :** MM. BROQUÈRES (a procuration pour M. DARRIBEYROS), LAFOURCADE, Mmes REBECHE, COURROS (a procuration pour Mme GARBAY), ZELLER, THIEBLIN, LAPORTE, MM. DELAS (a procuration pour M. DAUBA), MAULNY, FAUVEL (a procuration pour M. GOSSELIN), Mmes PARTOUCHE-SEBBAN, HERDUAL, GORGES-LANDES, DEGOS, M. LAMOTHE (a procuration pour M. DUBOS), Mme GARRIDO.

**Étaient excusés :** MM. GOSSELIN (a donné procuration à M. FAUVEL), DARRIBEYROS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), BRUEY (a donné procuration à Mme CHAPUIS), Mme CHAPUIS, M. DAUBA (a donné procuration à M. DELAS), Mme GARBAY (a donné procuration à Mme COURROS), M. DUBOS (a donné procuration à M. LAMOTHE).

Un scrutin a eu lieu, M. DELAS a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance A  
Délibération n° 2**

**DELIBERATION**

**Rapporteur : M. le Maire**

**Objet : Compte de gestion 2021 – budget principal commune**

Monsieur le Trésorier municipal a transmis le compte de gestion 2021 de la commune. Il convient de se prononcer sur ce compte de gestion.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à M. le Préfet des Landes.

040031  
TRES. TARTASEtat II-2  
Exercice 2021

24000 - TARTAS

## RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	105 808,69		-121 066,36		-15 257,67
Fonctionnement	913 766,51	441 218,85	452 834,12		925 381,78
TOTAL I	1 019 575,20	441 218,85	331 767,76		910 124,11
II - Budgets des services à caractère administratif					
33300-REGIE MUNICIPAL DES FETES-					
Investissement					
Fonctionnement	18 598,24		-6 106,76		12 491,48
Sous-Total	18 598,24		-6 106,76		12 491,48
TOTAL II	18 598,24		-6 106,76		12 491,48
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 038 173,44	441 218,85	325 661,00		922 615,59

## RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 184 732,74	4 061 131,86	6 245 864,60
Titres de recettes émis (b)	862 182,34	3 793 696,41	4 655 878,75
Réductions de titres (c)		901,26	901,26
Recettes nettes (d = b - c)	862 182,34	3 792 795,15	4 654 977,49
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 184 732,74	4 061 131,86	6 245 864,60
Mandats émis (f)	983 248,70	3 350 843,68	4 334 092,38
Annulations de mandats (g)		10 882,65	10 882,65
Dépenses nettes (h = f - g)	983 248,70	3 339 961,03	4 323 209,73
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		452 834,12	331 767,76
(h - d) Déficit	121 066,36		

Après en avoir délibéré

Où l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

DONNE un avis favorable à ce compte de gestion.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à M. le Préfet des Landes.